



FEDERATION BENINOISE DE BASKET-BALL

(F.B.B.B)

Cotonou, le 03 Janvier 2022



Mesdames et Messieurs les Présidents
des Associations affiliées à la FBBB des
Départements de la Donga et de
l'Alibori

Cotonou

Réf : n°0001/FBBB/CE/SG/01/2022.

Objet: Appel à Candidatures.

Mesdames et Messieurs,

Les mandats des Comités Exécutifs du District de la Donga et du District de l'Alibori arriveront à terme **le 28 janvier 2022**. Il a été prorogé par la note circulaire n°001/FBBB/CE/P/01/2022 du 03 janvier 2022.

Dans le respect des dispositions Statutaires, j'ai l'honneur de porter à votre attention que l'Appel à Candidatures pour l'élection des membres du Comité Exécutif du District de la Donga et du District de l'Alibori indiquée ci-dessus est lancé par le Secrétaire Général de la FBBB ce jour **Lundi 03 Janvier 2022** conformément aux dispositions des articles 59 et 61 du Règlement Intérieur de la FBBB.

L'Assemblée Générale portant élection du Comité Exécutif de la Ligue Régionale est prévue pour **le Samedi 19 février 2022**.

Le Comité Exécutif sortant déterminera le lieu et l'heure de la tenue de l'Assemblée Générale en accord avec le Comité Exécutif de la FBBB.

Chaque liste de candidature doit parvenir au Secrétariat Général de la FBBB le Lundi 07 Février 2022 à 17 h 30 dernier délai.

Conformément aux dispositions de l'article 64 du Règlement Intérieur de la FBBB, est éligible membre du Comité Exécutif de la Ligue, toute personne remplissant les conditions suivantes :

- *Etre de nationalité Béninoise ;*
- *Etre âgé(e) de vingt cinq (25) ans révolus à la date des élections ;*
- *Avoir appartenu ou appartenir au mouvement sportif ;*
- *N'avoir jamais fait l'objet d'une condamnation à une peine infamante ;*
- *Jouir de ses droits civiques et politiques ;*
- *Etre parrainé par une ligue ou une association sportive affiliée et à jour de ses cotisations*

Les membres sortants du Comité Exécutif sont rééligibles.

Conformément aux dispositions de l'article 65 du Règlement Intérieur de la FBBB, le dossier de candidature doit comporter :

- *Une lettre de parrainage d'une Association affiliée à la FBBB relevant de la Ligue et à jour de ses cotisations. Cette lettre sera adressée au Président de la FBBB.*
- *Un certificat de nationalité.*
- *Un acte de naissance ou toutes autres pièces tenant lieu.*
- *Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois à compter de la date de lancement de l'Appel à candidature.*

Un Candidat ne peut être inscrit que sur une seule liste.

Conformément aux dispositions de l'article 68, le Comité Exécutif de Ligue ou de District comprend cinq (5) ou sept (7) membres et ne saurait dépasser 09 membres. Il se compose à partir des postes indiqués comme suit :

- 1. Un Président ;**

2. *Un 1er Vice-président ;*
3. *Un 2ème Vice-président ;*
4. *Un Secrétaire Général ;*
5. *Un Secrétaire Général Adjoint ;*
6. *Un Trésorier Général ;*
7. *Un Trésorier Général Adjoint ;*
8. *Un Responsable à l'Organisation ;*
9. *Un Responsable Adjoint à l'Organisation.*

Ce Comité Exécutif devra comporter au moins une femme.

Les fonctions des membres du Comité Exécutif de la Ligue sont incompatibles avec celles des membres du Comité Exécutif de la Fédération et des Associations. (Article 66 du Règlement Intérieur de la FBBB).

Les fonctions des membres du Comité Exécutif sont gratuites. Elles ne donnent droit à aucune rémunération; toutefois les membres du Comité Exécutif peuvent obtenir, après justification, le remboursement des frais de déplacement, missions ou représentations effectués dans le cadre de leurs activités. (Article 25 des statuts de la FBBB).

Aucune candidature ne sera acceptée après la date et l'heure de clôture des dossiers.

Veillez agréer Mesdames et Messieurs, mes salutations sportives les meilleures.

Le Secrétaire Général,



Epiphane A. SOUDONOU.-